

Vous souhaitez obtenir une carte de revendeur d'objet mobilier

Première étape : **pour obtenir l'attestation provisoire, merci de fournir les documents suivants**

- le Cerfa 11733*01 pour la demande d'inscription sur le registre des revendeurs d'objets mobiliers
Vous trouverez ce document sur le site www.nord.gouv.fr (mentionnant l'activité professionnelle)
- une copie recto verso de la pièce d'identité, ou du passeport, ou du permis de conduire en cours de validité
- un justificatif de domicile de moins de 3 mois à la date d'édition, à votre nom
Si vous êtes hébergés, en plus d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois, fournir :
 - une attestation d'hébergement datée et signée
 - une copie de la pièce d'identité recto verso de l'hébergeant
- dans le cas d'une microentreprise, joindre une copie du document de l'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés (démarche en ligne sur le site : service-public-pro.fr)
- une copie du bail de location du lieu de l'exercice de votre profession, ou des statuts de l'entreprise

Envoyer votre dossier selon l'une des modalités de dépôt indiquées en bas de page.

En retour, une attestation provisoire d'une validité de 1 mois (non renouvelable) sera délivrée.

Deuxième étape : **pour obtenir la carte définitive**

Après inscription au répertoire des entreprises, la carte définitive est établie lors de la réception de l'extrait du registre de commerce – K bis – délivré par le Tribunal de Commerce de Douai.

Modalités de dépôt du dossier (au choix)

Par courrier :

Sous-préfecture de Douai
Bureau de la réglementation et des libertés publiques – revendeur d'objet mobilier
CS 60709
59 507 DOUAI Cedex

Par mail :

sp-douai-reglementation-generale@nord.gouv.fr

En dépôt :

sous pli fermé dans la boîte aux lettres de la sous-préfecture située au
642 boulevard Albert 1er